

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 201 promulguant à la Côte française des Somalis et dépendances :

n° 201

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
24 février 1947

Numéro JO
n° 2 du 28/02/1947

Date du numéro
28 février 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances.

Vu l'ordonnance organique du 18 septem bre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret-loi du 17 juin 1938 modifié le 20 décembre 1938, relatif à la réorganisation et à l'unification du régime d'assurance des marins, promulgué à la Côte française des Somalis et dépendances par arrêté du 23 mars 1939

Vu l'ordonnance n° 45-2050 du 2 septembre 1945 modifiant et validant les lois des 11 avril 1941, améliorant régime des pensions sur la Caisse générale de prévoyance des marins français, et 12 avril 1941 déterminant le régime des pensions de retraite, des marins français, promulguée à la Côte française des Somalis et dépendances par arrêté du 21 septembre 1945,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulguée à la Côte française des Somalis et dépendances, la loi n° 46-2240 du 16 octobre 1945 portant amélioration de la situation des pension nés sur la Caisse de retraites des marins et sur la Caisse, générale de prévoyance des marins français.

Art. 2

— Le présent arrêté, qui don nera! lieu à des mesures de publicité extraordinaires, sera enregistré et publié au Journal officiel de la colonie.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.